

Les chiens en alpage



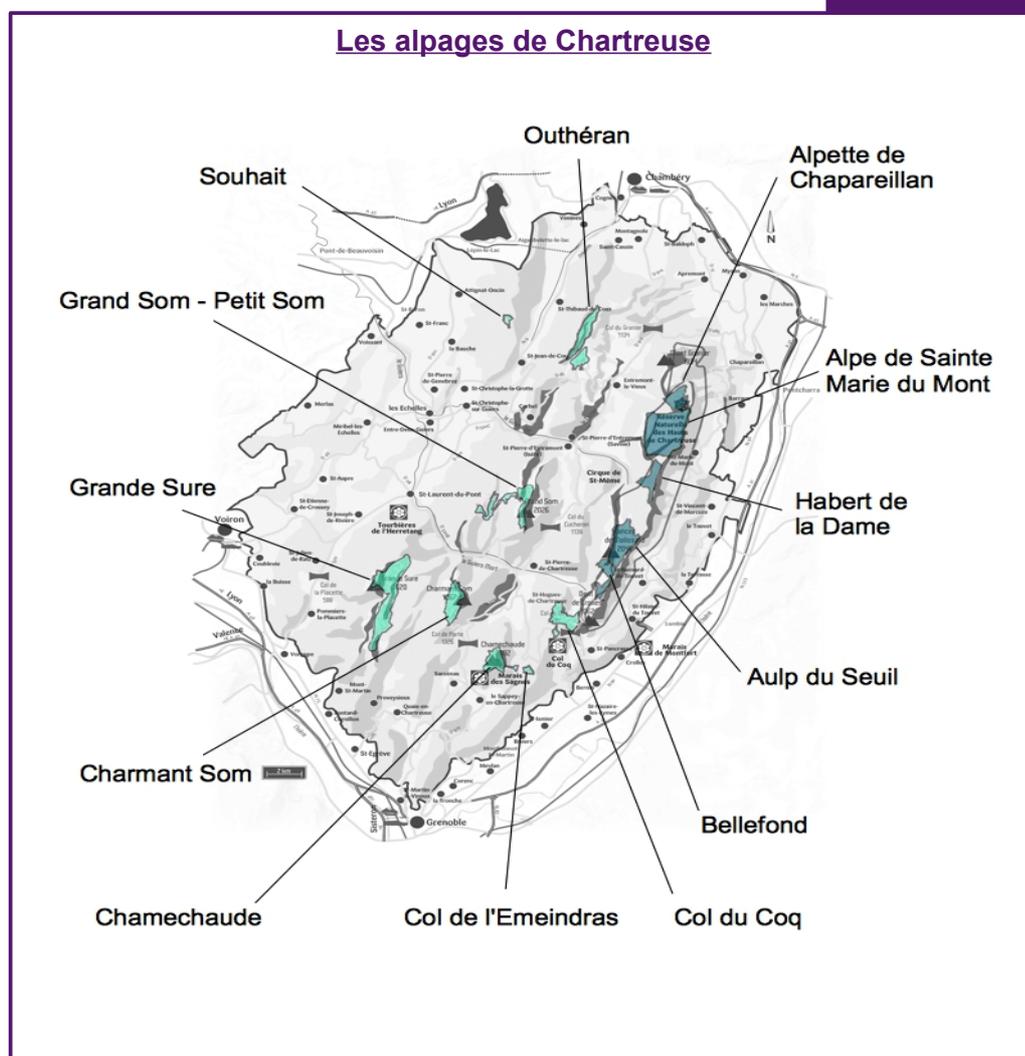
La présence des chiens en Chartreuse est permise sauf sur certaines zones spécifiques qui ont une **réglementation interdisant les chiens, même tenus en laisse** :

- La **Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse** (sauf en période de chasse, tenus en laisse)
- Les **Espaces Naturels Sensibles** (Col du Coq, ...)
- Les **alpages** (quand il y a les troupeaux, de début juin à fin octobre)

En effet, nos amis canins sont perçus comme des prédateurs par la faune sauvage, le dérangement qu'ils peuvent occasionner n'est pas négligeable. En dehors de ces secteurs réglementés, la divagation ou l'errance des chiens reste interdite, ils doivent rester sous contrôle du maître.



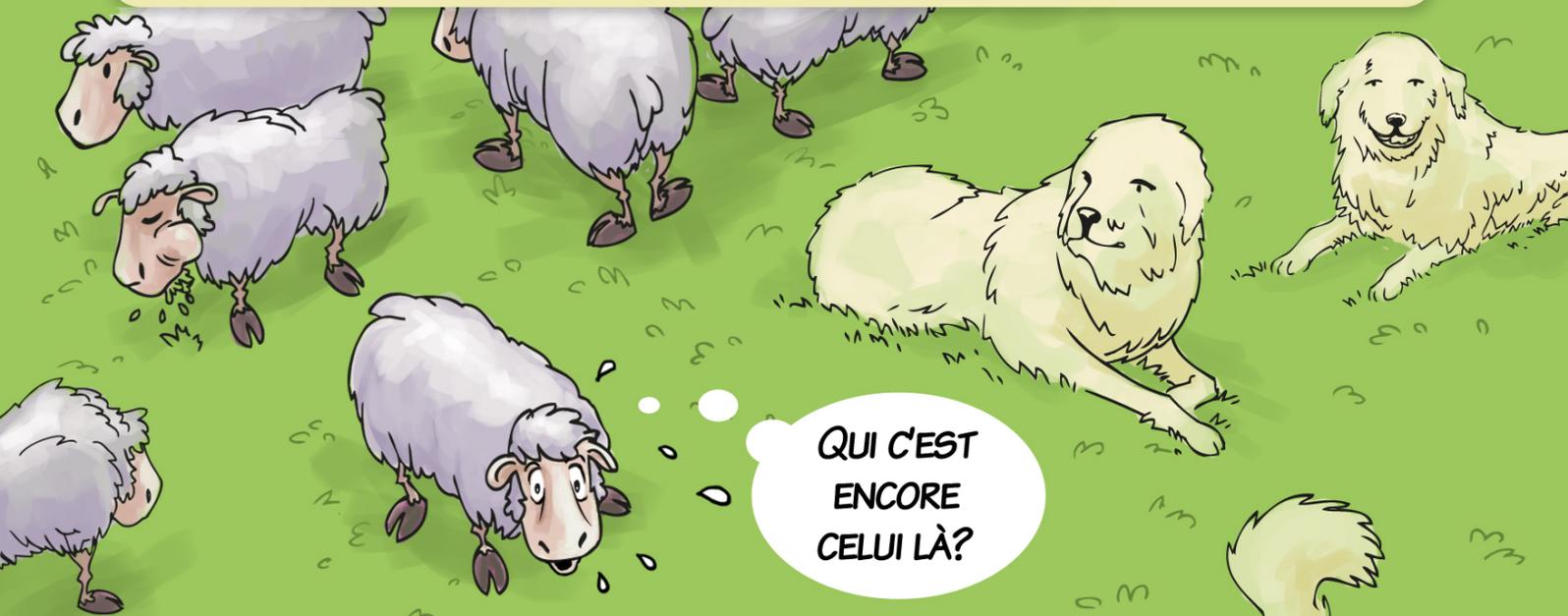
Seuls les chiens de travail appartenant aux éleveurs ou aux bergers sont autorisés sur les alpages. Outre les atteintes potentielles sur le troupeau, votre chien pourrait perturber le travail des chiens de conduite (Border Collies) et générer des réactions agressives des chiens de protection (Patous). Toutes ces interactions accroissent la difficulté du travail du berger.



Maison du Parc
38380 St-Pierre-de-Chartreuse
04 76 88 75 20
accueil@parc-chartreuse.net
www.parc-chartreuse.net



Les chiens en alpage...



QUI C'EST
ENCORE
CELUI LÀ?

UN LOUP !??



PATOU, CHIEN
DE PROTECTION

TIENS, UN
NOUVEAU
COPAIN ?

BERGER



LASCO !
J'AI DIT
"RAMÈNE LES
MOUTONS" !



LASCO, CHIEN
DE CONDUITE